

SÉANCE ORDINAIRE
MARDI 6 AVRIL 2021 À 19H30
ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Présentation de la séance du conseil par visioconférence.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mars 2021.
4. Approbation des comptes.
5. Lecture de la correspondance et dépôt aux archives.
6. Dérogation mineure au 950 Sud-Est à Saint-Adelphe.
7. Engagement d'une entreprise pour le balayage des rues.
8. Acceptation de la soumission de l'entreprise MGEF pour l'épandage de chlorure de calcium dans les rangs de gravier.
9. Engagement d'une entreprise pour le fauchage des bords de chemins dans la municipalité.
10. Acceptation de la soumission pour la réfection de la mezzanine du centre multifonctionnel.
11. Remboursement ou crédit de taxes suite à l'émission de certificats de l'évaluateur.
12. Installation des containers à l'écocentre (matériaux secs, récupération des peintures et contenants, pierres, briques, agrégat, pneus, huiles, filtres usés, RDD, etc.
13. Acceptation du rapport financier de la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020.
14. Don à la Fondation de la SSS de l'Énergie pour l'achat d'appareils hautement spécialisés.
15. Aide financière accordée à Petit Galop pour aider au démarrage du commerce à Saint-Adelphe. **REPORTÉ**
16. Travaux d'entretien du cours d'eau 1^{er} rang Price, branche # 2.
17. Travaux d'entretien du cours d'eau 2^e Ruisseau Noir, branche # 20.
18. Travaux d'entretien du cours d'eau Ruisseau Noir, branche Fraser (# 8) et branche Trépanier (# 6).
19. Participation de la municipalité au Projet Mai, Mois de l'arbre et des forêts en Mauricie 2021.
20. VARIA :
 - a) Vente du terrain portant le numéro de lot 5 802 569.
 - b) Création d'un poste budgétaire Municipalité Amie des Enfants.
 - c) Présentation d'observations complémentaires à la C.P.T.A.Q. suite au rapport préliminaire dans le dossier 429300.
21. Période de questions
22. Levée de l'assemblée

Daniel Bacon

Daniel Bacon, directeur général, Sec. Trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHÉ
MRC DE MÉKINAC**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue à huis clos le sixième jour d'avril de l'an 2021, à 19h30 et à l'aide de l'application virtuelle ZOOM.

À laquelle application étaient branché/e/s par visioconférence Mesdames les conseillères Bernita Tétrault et Suzanne Tessier, Messieurs les conseillers Mario Montambault, Léon Gagnon, Denis Savard et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur Paul Labranche.

Ce lien de contact a été privilégié compte tenu de la pandémie du coronavirus qui sévit présentement au Québec et afin de respecter les directives de la Santé publique.

Aucun contribuable n'assiste à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 21H00.

Présentation de la séance du conseil par visioconférence

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe tenue le mardi sixième jour du mois d'avril deux mille vingt et un à compter de 19h30 sur Zoom, étaient présents, les conseillers (ères) suivants (es) :

- Madame Bernita Tétrault
- Madame Suzanne Tessier
- Monsieur Mario Montambault
- Monsieur Léon Gagnon
- Monsieur Denis Savard
- Monsieur Claude Thiffault

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Paul Labranche, maire :

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret 509-2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret 544-2020, jusqu'au 30 juin 2020 par le décret 667-2020, jusqu'au 8 juillet 2020 par le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020, jusqu'au 15 juillet 2020 par le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020, jusqu'au 22 juillet 2020 par le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020, jusqu'au 29 juillet 2020 par le décret numéro 811-2020 du 22 juillet 2020, jusqu'au 5 août 2020 par le décret numéro 814-2020 du 29 juillet 2020, jusqu'au 12 août 2020 par le décret numéro 815-2020 du 5 août 2020, jusqu'au 19 août 2020 par le décret numéro 818-2020 du 12 août 2020, jusqu'au 26 août 2020 par le décret numéro 845-2020 du 19 août 2020, jusqu'au 2 septembre 2020 par le décret numéro 895-2020 du 26 août 2020, jusqu'au 9 septembre 2020 par le décret numéro 917-2020 du 2 septembre 2020, jusqu'au 16 septembre 2020 par le décret numéro 925-2020 du 9 septembre 2020, jusqu'au 23 septembre 2020 par le décret numéro 948-2020 du 16 septembre 2020, jusqu'au 30 septembre 2020 par le décret numéro 965-2020 du 23 septembre 2020, jusqu'au 7 octobre 2020 par le décret numéro 1000-2020 du 30 septembre 2020, jusqu'au 14 octobre 2020 par le décret numéro 1023-2020 du 7 octobre 2020, jusqu'au 21 octobre 2020 par le décret numéro 1051-2020 du 14 octobre 2020, jusqu'au 28 octobre 2020, par le décret numéro 1094-2020 du 21 octobre 2020, jusqu'au 4 novembre 2020, par le décret numéro 1113-2020 du 28 octobre 2020, jusqu'au 11 novembre par le décret numéro 1150-2020 du 4 novembre 2020, jusqu'au 18 novembre 2020, par le décret 1168-2020 du 11 novembre 2020, jusqu'au 25 novembre 2020, par le décret 1210-2020 du 18 novembre 2020, jusqu'au 2 décembre 2020, par le décret 1242-2020 du 25 novembre 2020, jusqu'au 9 décembre 2020, par le décret 1272-

2020 du 2 décembre 2020, jusqu'au 18 décembre 2020, par le décret 1308-2020 du 9 décembre 2020, jusqu'au 25 décembre 2020, par le décret 1351-2020 du 16 décembre 2020, jusqu'au 1^{er} janvier 2021, par le décret 1418-2020 du 23 décembre 2020 et jusqu'au 8 janvier 2021, par le décret 1420-2020 du 30 décembre 2020, jusqu'au 15 janvier 2021, par le décret 1-2021 du 6 janvier 2021, jusqu'au 22 janvier 2021, par le décret 3-2021 du 13 janvier 2021, jusqu'au 29 janvier 2021, par le décret 31-2021 du 20 janvier 2021, jusqu'au 5 février 2021, par le décret 59-2021 du 27 janvier 2021, jusqu'au 12 février 2021 par le décret 89-2021 du 3 février 2021, jusqu'au 19 février 2021 par le décret 103-2021 du 10 février 2021, jusqu'au 26 février 2021 par le décret 124-2021 du 17 février 2021, jusqu'au 5 mars 2021, par le décret 141-2021 du 24 février 2021, jusqu'au 12 mars 2021, par le décret 176-2021 du 3 mars 2021, jusqu'au 19 mars 2021, par le décret 204-2021 du 10 mars 2021, jusqu'au 26 mars 2021, par le décret 243-2021 du 17 mars 2021, jusqu'au 2 avril 2021, par le décret 291-2021 du 24 mars 2021, jusqu'au 9 avril 2021, par le décret 489-2021 du 31 mars ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril de la ministre de la Santé et des Services sociaux prévoit que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Et résolu

Unaniment que la présente séance soit tenue par visioconférence et que celle-ci soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la municipalité de Saint-Adelphe.

Adopté

2021-04-54

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par Monsieur le maire.

Adopté

2021-04-55

Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mars 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard
Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mars 2021, soit adopté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier M. Daniel Bacon.

Adopté

2021-04-56

Approbation des comptes

16390 Postes Canada (pamphlet coop)	87,96
16391 Comptabilité MJ ² (aide financière démarrage)	400,00
16392 Croix-Rouge (entente service 2021-2022)	170,00
16393 La Capitale assureur (assurance collective)	2 193,10
16394 Gilles Roberge (dérogation mineure CCU)	50,00
16395 François Douville (dérogation mineure CCU)	25,00
16396 Sylvain Gagnon (dérogation mineure CCU)	25,00

16397 Gérard Gagnon (dérogation mineure CCU)	25,00
16398 Hydro-Québec (hôtel ville, caserne, assain.)	1 903,22
16399 Hydro-Québec (éclairage rues, assain.)	938,99
16400 Postes Canada (pamphlet AGA loisirs)	87,96
16401 Marcel Gauthier (conciergerie)	1 516,67
16402 Telus (cellulaire)	138,50
16403 Les Fleurons du Québec (inscription ateliers verts)	51,74
16404 Telus (téléphone)	689,60
16405 Hydro-Québec (hôtel de ville)	1 298,42
16406 Postes Canada (reflet)	87,96
16407 Hydro-Québec (éclairage rues, hôtel ville)	521,16
16408 CTAM (part de la municipalité)	3 267,72
16409 MGEF (contrat neige)	28 617,19
16410 Daniel Gervais (remb. Taxes)	176,63
16411 Scierie PSE (remb. Taxes)	16,12
16412 Scierie PSE (remb. Taxes)	572,83
16413 ADN Communication (alertes municipales)	36,68
16414 Brochot Industrie (affutage couteau)	139,40
16415 Canadien National (passage à niveau)	888,00
16416 Capital Propane (remplir bonbonne)	26,39
16417 Service cité propre (cueillette ordures)	3 615,96
16418 Coop Novago (compte du mois)	624,30
16419 CNESST (ajustement pour 2020)	482,17
16420 D.H. Électronique (cellulaire M. le Maire)	194,31
16421 Distribution Robert (sacs de sel à glace)	137,63
16422 Daniel Durocher (achat)	72,43
16423 Eurofins (tests d'eau)	636,95
16424 Fournitures Denis (papeterie)	91,35
16425 Groupe A & A (photocopie du mois)	131,23
16426 Groupe Harnois (huile à chauffage)	896,81
16427 Lajoie CVAC (réparer fournaise)	228,80
16428 Librairie Archambault (achat d'un livre)	26,20
16429 MRC Mékinac (honoraire ingénieur, enfouissement janvier)	7 361,88
16430 Oze publicité (impression reflet)	258,69
16431 RICM (remb. TVQ)	2 000,00
16432 Transporteurs en vrac (transport gravier)	925,35
16433 Télécommunications Xittel (nom de domaine internet)	57,49
16434 Ville de St-Tite (frais de glace 2021)	486,00
16435 RICM (quote-part service incendie)	24 485,73
16436 Incroyables Comestibles (don ciuuss 2 ^e vers.)	420,00
16437 Fondation SSS de l'Énergie (don fondation)	250,00

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le directeur général/sec.-trésorier soit autorisé à payer les comptes approuvés.

Je, Daniel Bacon, soussigné directeur général/sec.-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes de mars 2021 au montant de 101 975,30\$ ci-dessus approuvés.

Adopté

Lecture de la correspondance

Ministère des Transports : Remboursement de 924\$ suite à la validation finale de la reddition de compte du dossier RIRL-2017-640.

Ministère des Transports : Avis de changement de directrice à la direction des aides aux municipalités et aux entreprises.

Ministère des Transports : Subvention de 11 910\$ concernant l'entretien des chemins à double vocations.

Ministère de la Sécurité publique : Mesures en prévision de la période de crue printanière.

Ministère de la Sécurité publique : Rappel pour la transmission du rapport d'activités annuel afin d'être conforme à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

Ministère de la Sécurité Publique : Report de paiement relativement à la somme payable par les municipalités pour les services de la Sécurité du Québec, soit au 30 septembre 2021 et au 1^{er} décembre 2021.

Ministère du revenu : Remboursement de TPS pour les mois de janvier à juin 2020, au montant de 22 205,19\$.

Ministère du revenu : Remboursement de TPS pour les mois de juillet à décembre 2020, au montant de 52 097,48\$.

Ministère du revenu : Remboursement de TVQ pour les mois de janvier à juin 2020, au montant de 23 018,05\$.

Ministère du revenu : Remboursement de TVQ pour les mois de juillet à décembre 2020, au montant de 54 004,60\$.

Office des personnes handicapées du Québec : Les défis des déplacements des personnes handicapées vers les sites de vaccination contre la Covid-19.

Société d'habitation du Québec : Budget révisé 2021 de l'Office municipal d'habitation de Mékinac.

MAMH : Aide financière dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 au montant de 16 376\$.

Société de financement des infrastructures : Réception du montant de 58 976\$ concernant les travaux effectués à la station de pompage, soit pour l'achat d'une génératrice ainsi que le nettoyage de puits.

CPTAQ : Compte rendu de la demande et orientation préliminaire pour le dossier # 117229.

CIUSSS MCQ : Réception de la subvention concernant les premiers répondants au montant de 3 800\$.

CIUSSS MCQ : Réception de la subvention concernant les incroyables comestibles au montant de 420\$.

CNESST : Avis de cotisation 2020, comprenant un état de compte au montant de 482,17\$.

Régie des incendies Centre-Mékinac : Réception du rapport annuel 2020

Régie des incendies Centre-Mékinac : Réception du rapport financier de l'année 2020.

Les Excavations Jovanex : Offre de service pour le nettoyage des rues et stationnements de la municipalité.

Claude St-Amand artisan : Offre de service pour le balayage de rues et trottoirs.

MGEF : Offre de service pour la fourniture et épandage d'abat poussière.

Sel Icecat Inc. : Offre de prix pour la fourniture d'abat poussière.

Ferme Alain Lebel Inc. : Offre de service pour le fauchage des bords de fossés.

Gestion DG : offre de service pour le fauchage des bords de fossés.

Fondation SSS de l'Énergie : Demande de don afin de soutenir l'équipe qui œuvre en santé à Shawinigan.

Marilou Adam : Demande d'aide financière pour aider au démarrage du commerce à Saint-Adelphe.

Association forestière de la Vallée du St-Maurice : Réception du formulaire de dépôt de projets pour l'obtention de plants d'arbres, dans le cadre de Mai, mois de l'arbre et des forêts.

AQDR : Bulletin du printemps de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : Réception de la subvention pour l'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable au montant de 19 387,50\$.

Dépôt de la correspondance aux archives

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par le directeur général M. Daniel Bacon.

Adopté

**** Monsieur Denis Savard a déclaré avoir un intérêt dans la prochaine résolution, il n'a donc pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter. ****

2021-04-58

Dérogation mineure au 950 Sud-Est à Saint-Adelphe

CONSIDÉRANT qu'un règlement sur les dérogations mineures (règlement 99-194) a été adopté par la Municipalité de Saint-Adelphe en vertu des articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage 2009-253 a été déposée par monsieur Jean-Claude Germain, laquelle dérogation affecte :

- Article 9.1 (obligation d'un bâtiment principal), Dans toutes les zones où la classe de construction et d'usages dominants est résidentielle « R », récréative « V » ou commerciale et de services « C », il doit y avoir un bâtiment principal sur un terrain avant de pouvoir construire un bâtiment complémentaire;

CONSIDÉRANT que la dérogation vise à :

- Autoriser la construction d'un garage sur un terrain vacant, trop petit pour la construction d'un bâtiment principal et que, selon le règlement, il devrait y avoir en premier lieu un bâtiment principal, ce qui ne pourra jamais être le cas sur ce terrain.

- Lequel terrain est situé au 950 rang Sud-Est à St-Adelphe.

CONSIDÉRANT la recommandation de l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif en urbanisme de Saint-Adelphe, ayant pour mission d'étudier et de soumettre des recommandations au conseil municipal sur toutes questions concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction, a examiné les lieux et a formulé un avis écrit;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal de Saint-Adelphe ont pris connaissance des recommandations faites par le Comité consultatif en urbanisme, ont étudié le dossier et enfin, qu'ils doivent statuer sur la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'un AVIS PUBLIC a été donné en date du 10 mars 2021 (au moins 15 jours avant la tenue de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 avril 2021) et affiché aux endroits prévus par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que toutes les procédures pour une demande de dérogation mineure ont été faites selon les dispositions prévues au règlement 99-194 (portant sur les dérogations mineures);

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre sur le sujet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit.

Que suite à l'étude du dossier de M. Jean-Claude Germain, la Municipalité de Saint-Adelphe **refuse** la demande de dérogation mineure présentée et recommandée par le comité consultatif en urbanisme.

Adopté

2021-04-59

Engagement de Les Excavations Jovanex pour le balayage des rues et des stationnements municipaux

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe procède à l'engagement de *Les Excavations Jovanex* pour le balayage des rues et des stationnements municipaux avec ramassage du sable, à l'aide d'un balai mécanique Johnston SP4000 et ce, au tarif de 130 \$/h l'heure, plus taxes. **Adopté**

2021-04-60

Acceptation de la soumission de MGEF pour la fourniture et l'épandage d'abat de poussière

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la soumission de MGEF, au montant de 775 \$ la tonne métrique épandue, pour un montant total de 11 625 \$ plus taxes et ce, pour le transport, le chargement, le déchargement et l'épandage de 15 tonnes de chlorure de calcium en flocons contrôlé électroniquement pour les chemins de gravier sur son territoire.

Que deux épandages seront faits au cours de l'été, dont le deuxième sera réalisé uniquement devant les résidences. **Adopté**

2021-04-61

Engagement d'une entreprise pour le fauchage des bords de chemins dans la municipalité

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe a la charge de l'entretien des routes et chemins sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe doit procéder au fauchage des emprises de routes et des chemins sous sa responsabilité;

CONSIDÉRANT que la Ferme Alain Lebel possède la machinerie requise pour effectuer ce travail;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe embauche la Ferme Alain Lebel pour fournir la main-d'œuvre, l'outillage et l'équipement requis pour exécuter les travaux de fauchage des bords de routes et de chemins, aux endroits retenus par les représentants de la municipalité et qui seront discutés verbalement avec l'entrepreneur en temps et lieux.

Que les travaux consistent à faucher les emprises des routes et des chemins retenus.

Que le prix à forfait pour l'exécution des travaux est de 3 200\$, excluant les taxes, tel que décrit dans le devis # 10003. **Adopté**

2021-04-62

Acceptation de la soumission pour la réfection de la mezzanine du centre multifonctionnel

CONSIDÉRANT que la mezzanine du centre multifonctionnel a subi des dommages lors de l'hiver dernier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la soumission de Construction Richard Champagne au coût de 32 266,11\$ plus taxes pour la démolition, le remplacement de la finition intérieure, l'isolation, la peinture, les portes intérieures et extérieures, le revêtement extérieur des murs, la structure

de la mezzanine, les armoires (ébéniste) et l'électricité, le tout selon la soumission en date du 4 mars 2021, déposée par l'entrepreneur. **Adopté**

2021-04-63

Remboursement ou crédit de taxes suite à l'émission de certificats de l'évaluateur.

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que suite à l'émission de certificats par l'évaluateur, la Municipalité de Saint-Adelphe procède à un remboursement ou crédit de taxes aux contribuables ci-après mentionnés:

Nom	Matricule :	
Scierie PSE Inc.	8675 84 1179	
2021	Valeur : - 65 800	Total du remboursement 572,83\$
Scierie PSE Inc.	8675 84 1179	
2020	Valeur : - 65 800	<u>Total du remboursement: 16,12\$</u>
		Total du remboursement 588,95\$

Nom	Matricule:	
Gervais D. Fourcaudot B.	8782 63 1007	
2021	Valeur : - 21 100\$	Total du remboursement 176,63\$

Pour un remboursement total de 765,58\$

Adopté

2021-04-64

Installation des containers à l'écocentre (matériaux secs, récupération des peintures et contenants, pierres, briques, agrégat, pneus, huiles, filtres usés, RDD etc.

CONSIDÉRANT que le service d'un container de matériaux secs est grandement utile aux contribuables de la municipalité qui y voient une occasion par excellence de se débarrasser de leurs gros matériaux (poêle, laveuse, mobilier, matelas, bois et métal, etc.);

CONSIDÉRANT que l'Écocentre municipal répond aux normes du Plan de gestion des matières résiduelles et des objectifs à atteindre pour les années à venir;

CONSIDÉRANT l'utilisation importante des containers par notre population en 2020, pour les matériaux secs, matériels informatiques et électroniques, résidus domestiques dangereux, pierres, briques, agrégat, pneus, récupération de peinture, contenants, huiles et filtres, etc.;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a plus de cueillette spéciale des gros rebuts faite annuellement à chaque résidence de Saint-Adelphe, puisque les citoyens peuvent utiliser avec facilité le service des containers à l'Écocentre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit.

Que la Municipalité de St-Adelphe, en collaboration avec la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, procède à l'installation des containers pour matériaux secs, bois, métal, matériel informatique et électronique, RDD, poêles, réfrigérateurs, pneus, récupération de peintures et de ses contenants, briques, pierres et agrégats, huiles et filtres usagés, etc., à compter du samedi **24 avril 2021** jusqu'au samedi **6 novembre 2021**

Que les containers placés à l'Écocentre seront accessibles durant cette période uniquement les samedis de 8h à midi.

Qu'en raison de la pandémie du Covid-19, exceptionnellement pour une seconde année, soit pour l'année 2021, aucun montant ne sera demandé aux utilisateurs

qui se rendront pour déposer leurs matériaux secs non valorisables, destinés à l'enfouissement.

Qu'aucun coût ne sera exigé pour le bois et métal, le matériel informatique, les poêles et réfrigérateurs, les résidus domestiques dangereux, les pneus, les résidus de peinture et contenants, les briques, pierres et agrégats, ainsi que pour les huiles et filtres usagés.

Que pour le dépôt des pneus, seuls les pneus d'automobiles et de camions déjantés sont autorisés. Aucun pneu de véhicules hors route ne sera admis de type VTT, tracteur, débusqueuse, etc.

Adopté

2021-04-65

Acceptation du rapport financier de la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020.

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte les états financiers de la Régie des incendies du Centre-Mékinac, pour l'année se terminant le 31 décembre 2020, lesquels ont été vérifiés par la Firme comptables Désaulniers, Gélinas & Lanouette SENCRL.

Adopté

2021-04-66

Don à la Fondation de la SSS de l'Énergie pour contribuer à la Campagne de financement de l'hôpital du Centre-de-la-Mauricie.

CONSIDÉRANT que la Fondation de la SSS de l'Énergie (Shawinigan) tient présentement sa Campagne annuelle de financement 2021 dont l'objectif à atteindre est de 100 000\$;

CONSIDÉRANT que la Fondation a pour mission, entre autres, l'achat d'appareils hautement spécialisés pour accroître l'accessibilité et rehausser la qualité des services offerts à la population régionale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe contribue pour un montant de 250 \$ à l'achat d'appareils hautement spécialisés pour l'hôpital du Centre-de-la-Mauricie et ce, dans le cadre de la Campagne de financement 2021 de la Fondation de la SSS de l'Énergie.

Adopté

2021-04-67

Travaux d'entretien du cours d'eau 1^{er} Rang Price, branche # 2

CONSIDÉRANT qu'une demande d'intervention d'un cours d'eau a été déposé à la Municipalité de St-Adelphe par la Ferme Gilles et Louise Gagnon Inc. ;

CONSIDÉRANT qu'une inspection du cours d'eau 1^{er} rang Price, branche # 2 a été effectué par Mme Stéphanie Veilleux, agronome au Club Lavi-Eau-Champ à l'automne 2020;

CONSIDÉRANT que suite à cette inspection, il a été constaté que les sorties de drain n'étaient pas visibles, qui est causé par l'accumulation de sédiments, ce qui rend l'écoulement difficile;

CONSIDÉRANT que les travaux demandés sont des travaux d'entretien d'un cours d'eau qui consistent à l'enlèvement par creusage des sédiments accumulés au fond du cours d'eau afin de permettre le dégagement des sorties de drain;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe souhaite se voir confier la gestion complète des travaux d'entretien projetés sur la branche # 2 du cours d'eau 1^{er} rang Price;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe est prête à prendre en charge les frais liés à ces travaux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que le conseil de la Municipalité de St-Adelphe appui la demande de la Ferme Gilles et Louise Gagnon Inc. dans sa demande d'intervention dans le cours d'eau 1^{er} rang Price, branche # 2 situé dans la Municipalité de St-Adelphe.

Que le conseil de la Municipalité de St-Adelphe demande à la MRC de Mékinac de conclure une entente ayant pour objet de confier à la Municipalité de St-Adelphe la gestion des travaux d'entretien de la branche # 2 du cours d'eau 1^{er} rang Price en conformité avec les dispositions de la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Mékinac.

Que le conseil autorise le maire et le directeur général à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de St-Adelphe. **Adopté**

2021-04-68

Travaux d'entretien du cours d'eau 2^e Ruisseau Noir, branche # 20

CONSIDÉRANT qu'une demande d'intervention d'un cours d'eau a été déposé à la Municipalité de St-Adelphe par M. Gilles Magny;

CONSIDÉRANT qu'une inspection du cours d'eau 2^e Ruisseau Noir, branche # 20 a été effectué par Mme Stéphanie Veilleux, agronome au Club Lavi-Eau-Champ à l'automne 2020;

CONSIDÉRANT que suite à cette inspection, il a été constaté que l'écoulement des eaux se faisait difficilement, causé par l'accumulation de sédiments et une faible pente;

CONSIDÉRANT que l'intervention demandée en est une d'entretien d'un cours d'eau qui consiste à l'enlèvement des sédiments accumulés au fond du cours d'eau et de redonner une pente suffisante au bon écoulement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe souhaite se voir confier la gestion complète des travaux d'entretien projetés sur la branche # 20 du cours d'eau 2^e Ruisseau Noir;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe est prête à prendre en charge les frais liés à ces travaux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que le conseil de la Municipalité de St-Adelphe appui la demande de M. Gilles Magny dans sa demande d'intervention dans le cours d'eau 2^e Ruisseau Noir, branche # 20 situé dans la Municipalité de St-Adelphe.

Que le conseil de la Municipalité de St-Adelphe demande à la MRC de Mékinac de conclure une entente ayant pour objet de confier à la Municipalité de St-Adelphe la gestion des travaux d'entretien de la branche # 20 du cours d'eau 2^e Ruisseau Noir en conformité avec les dispositions de la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Mékinac.

Que le conseil autorise le maire et le directeur général à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de St-Adelphe. **Adopté**

2021-04-69

Travaux d'entretien du cours d'eau Ruisseau Noir, branche Fraser (# 8) et branche Trépanier (# 6)

CONSIDÉRANT qu'une demande d'intervention d'un cours d'eau a été déposé à la Municipalité de St-Adelphe par la Ferme Deninja Inc. ;

CONSIDÉRANT qu'une inspection du cours d'eau Ruisseau Noir a été effectué par Mme Pascale Dion, coordonnatrice au développement de la zone agricole et gestionnaire des cours d'eau, le 20 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que suite à cette inspection, il a été constaté qu'il y a un mauvais écoulement en raison du remplissage, ce qui signifie que les sorties de drain ne sont plus visibles ;

CONSIDÉRANT que les travaux demandés sont des travaux d'entretien d'un cours d'eau qui consistent à l'enlèvement par creusage des sédiments accumulés au fonds du cours d'eau afin de permettre le dégagement des sorties de drain;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe souhaite se voir confier la gestion complète des travaux d'entretien projetés sur les branches Fraser (# 8) et Trépanier (# 6) du cours d'eau Ruisseau Noir;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe est prête à prendre en charge les frais liés à ces travaux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que le conseil de la Municipalité de St-Adelphe appui la demande de la Ferme Denin Inc. dans sa demande d'intervention dans le cours d'eau Ruisseau Noir, branche Fraser (# 8) et branche Trépanier (#6) situé dans la Municipalité de St-Adelphe.

Que le conseil de la Municipalité de St-Adelphe demande à la MRC de Mékinac de conclure une entente ayant pour objet de confier à la Municipalité de St-Adelphe la gestion des travaux d'entretien de la branche Fraser (# 8) et branche Trépanier (#6) du cours d'eau Ruisseau Noir en conformité avec les dispositions de la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Mékinac.

Que le conseil autorise le maire et le directeur général à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de St-Adelphe. **Adopté**

2021-04-70

Participation de la municipalité au Projet Mai, Mois de l'arbre et des forêts en Mauricie 2021

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe veut se joindre à l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice Inc. pour sensibiliser la population locale à l'importance et au respect de l'arbre et des forêts, en l'invitant à procéder à la plantation d'arbres sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe souhaite procéder à la tenue d'une journée de remise de petits arbres donnés aux citoyens pour qu'ils les plantent sur leur propriété privée;

CONSIDÉRANT le succès remporté à chaque année avec la distribution gratuite des plants aux citoyens de Saint-Adelphe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le Conseil municipal de Saint-Adelphe s'associe aux organismes mandataires et partenaires du projet Mai, Mois de l'arbre et des forêts en Mauricie, édition 2021.

Que pour cette occasion, la municipalité procède à la plantation d'arbres.

Qu'une journée soit tenue pour la remise gratuite de 700 arbres feuillus, aux citoyens de Saint-Adelphe, soit:

450 érables à sucre, 100 bouleaux jaunes, 50 érables rouges 50 chênes rouges, 50 noyers noirs.

Que la remise des plants se tiendra le vendredi 14 mai 2021 à compter de 18h30 jusqu'à 20h.

Que quatre bons d'achat au montant de 25 \$ chacun seront tirés au hasard parmi les citoyens(nes) et saisonniers de St-Adelphe qui viendront chercher des plants.

Que les bons d'achat seront échangeables dans un commerce reconnu dans la Municipalité de St-Adelphe.

Qu'un communiqué sera envoyé en temps et lieu dans chacune des résidences sur le territoire de Saint-Adelphe, pour informer la population des coordonnées de la tenue de la remise des plants. **Adopté**

2021-04-71

Vente du terrain portant le numéro de lot 5 802 569

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe possède un terrain d'environ deux hectares situé en bordure de la rivière Batiscan sur le lot numéro 5 802 569;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est désireuse de se départir de ce terrain;

CONSIDÉRANT qu'un mandat a été octroyé à Remax, représenté par M. Pascal Charland à l'automne 2020;

CONSIDÉRANT qu'une offre d'achat a été déposée à la Municipalité par Construction EDGO Inc. de Deschambault, conditionnelle à l'entente # G-17369 de Remax;

CONSIDÉRANT que cette offre est à la satisfaction de la Municipalité de Saint-Adelphe.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe procède à la vente de terrain portant le numéro de lot 5 802 569 à Construction EDGO Inc. au coût de 87 000\$ selon l'entente # G-17369, et ce conditionnel à l'acceptation de leur financement.

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adelphe tous les documents relatifs à cette vente. **Adopté**

2021-04-72

Création d'un poste budgétaire Municipalité Amie des Enfants

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe a demandé son adhésion au MAE (Municipalité Amie des Enfants) en novembre 2020;

CONSIDÉRANT que l'accréditation MAE a été autorisée à la Municipalité de Saint-Adelphe seulement en janvier 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucun poste budgétaire n'a été créé lors de l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2021 en décembre dernier;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire qu'un budget de fonctionnement soit adopté pour l'année 2021 afin de répondre aux normes MAE;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Suzanne Tessier

Appuyé par Mme Bernita Tétrault

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe crée un poste budgétaire MAE (Municipalité Amie des Enfants) au montant de 4500\$ qui sera retranché du poste # 02 13000 970 Dons et subventions OSBL, pour créer le poste # 02 13000 980 MAE.

Que le transfert de fonds à ce nouveau poste n'affecte aucunement l'équilibre des prévisions budgétaires 2021. **Adopté**

2021-04-73

Présentation d'observation complémentaires à la C.P.T.A.Q. suite au rapport préliminaire dans le dossier 429300

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe a par sa résolution 2020-07-135 fait une demande de modification d'utilisation industrielle sur le lot 5 802 546 situé à St-Adelphe;

CONSIDÉRANT l'orientation préliminaire de la C.P.T.A.Q. en date du 19 mars 2021;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe et la MRC de Mékinac sont d'avis qu'il serait plus homogène pour l'agriculture et le développement industriel de la Municipalité de St-Adelphe de renoncer à l'autorisation No. 221327 rendue en février 1995 en échange de l'autorisation demandée dans le dossier 429300 pour fin industriel.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que suite à l'orientation préliminaire au dossier 429300, la Municipalité de St-Adelphe et la MRC de Mékinac souhaiteraient apporter des observations supplémentaires lesquelles feront partie intégrante de cette résolution, comme si tout au long reproduit.

2021-04-74

Levée de l'assemblée à 21h22

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard que la séance soit levée.

Paul Labranche, Maire

Daniel Bacon, directeur Général, Sec. -trésorier
